

dont tous les Habitans seront, en vertu des présentes, déchargés du Serment qu'ils ont prêté à la Couronne de Suede: de sorte que S. M. & le Royaume de Suede ne pourront plus se les attribuer dès à présent, ni les redemander à jamais, sous quelque prétexte que ce soit, mais ils seront & resteront incorporez à perpétuité dans l'Empire de *Russie*; & S. M. & le Royaume de Suede s'engagent par les présentes, de laisser & maintenir toujours S. M. Cz. & ses Successeurs à l'Empire de *Russie*, dans la paisible possession desdites Provinces, Isles, Pais & Places, & l'on cherchera & remettra à ceux qui seront autorisez par S. M. Czarienne, toutes les Archives & Papiers qui concernent principalement ces Pais, lesquels ont été enlevés, & portez en Suede pendant cette Guerre.

5. S. M. Cz. s'engage en échange & promet de restituer & d'évacuer à S. M. & à la Couronne de Suede, dans le terme de 4. semaines, après l'échange de la Ratification de ce Traité de Paix, ou plutôt s'il est possible, le grand Duché de *Finlande*, excepté la partie réservée ci-dessous dans le Règlement des Limites, laquelle appartient à S. M. Cz. De sorte que S. M. Cz. & ses Successeurs n'auront ni ne feront jamais aucune prétention sur ledit Duché, sous quelque prétexte que ce soit. Outre cela S. M. Cz. s'engage & promet de faire payer promptement, infailliblement & sans rabais, la somme de deux millions d'écus aux autorisez du Roi de Suede, pourvû qu'ils produisent & donnent des Quittances valables dans les termes fixés, & telle sorte de Monnoye, dont on est convenu par un Article séparé, lequel a la même force que s'il étoit inséré ici mot à mot.